



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 225.

M^{me} TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (renseignements fournis dans la langue des employés)/The Labour Relations Amendment Act (Information in Employee's Language)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} TAILLIEU, M^{me} la ministre ALLAN ainsi que MM. SCHULER, REID et FAURSCHOU interviennent. M^{me} MARCELINO exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la fermeture de l'autoroute Disraeli sera examinée le jeudi 14 mai 2009.

M. CULLEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Évaluation environnementale unique pour le projet BiPole III

Attendu :

qu'Hydro-Manitoba compte construire une troisième ligne de transport d'électricité à haute tension BiPole (Bipole III) pour transporter l'énergie hydroélectrique des centrales électriques du nord jusqu'au sud du Canada et aux États-Unis où se trouvent les marchés domestiques et les marchés d'exportation;

qu'il est indéniable que la construction de BiPole III est urgente afin d'assurer le transport de l'énergie hydroélectrique du nord et de garantir que les consommateurs d'Hydro-Manitoba aient un autre accès fiable à l'électricité;

que malgré l'existence d'un important débat public au sujet du trajet que devrait emprunter la ligne BiPole III, le gouvernement provincial a clairement annoncé son soutien pour le trajet ouest;

que la détermination de l'emplacement de BiPole III exige que soit effectuée une évaluation indépendante portant sur les conséquences environnementales et économiques;

que le premier ministre du Manitoba a déclaré qu'il est contre l'intérêt public que les différents gouvernements organisent plusieurs évaluations environnementales pour le même projet;

que le premier ministre a déclaré que d'avoir de multiples évaluations retarde de plusieurs années la réalisation de projets et entraîne l'augmentation des coûts de plusieurs millions de dollars;

que le processus d'évaluation environnementale peut être amélioré afin d'éliminer la répétition et qu'une commission fédérale d'examen constituée en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* serait la manière la plus indépendante d'examiner ce projet;

que l'évaluation devrait prendre en considération tous les trajets possibles en vue de la construction de BiPole III pour garantir que les intérêts des Manitobains soient pris en considération lorsque viendra le temps d'arrêter le choix de la route pour cette nouvelle ligne,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à s'engager à n'effectuer qu'une seule évaluation environnementale pour le projet BiPole III;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial d'accepter que l'évaluation environnementale de BiPole III soit menée par une commission fédérale indépendante.

Il s'élève un débat.

M. CULLEN et M. le *ministre* STRUTHERS interviennent.

M. BOROTSIK intervient.

Pendant le débat, le président intervient et met tous les députés en garde quant à l'utilisation des mots « two watt bulb ».

M. BOROTSIK termine son intervention.

MM. CALDWELL et FAURSCHOU interviennent. M. JHA exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le gouvernement néo-démocrate envisagent de convoquer une réunion d'un comité permanent de l'Assemblée et d'inviter les représentants de l'ORSW à comparaître devant le comité. (T. Sarinas, J. Chon, K. Bradley et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager d'accorder la priorité aux besoins de ces collectivités en leur assurant l'accès à un médecin de famille et d'y accroître dès maintenant le recours aux services d'infirmières praticiennes afin d'améliorer l'accès à des soins de santé de qualité. (L. Law, G. Law, R. Cameron et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (R. Schmidt, J. Kwaggs, B. Lavery et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de collaborer avec l'Office régional de la santé d'Entre-les-lacs afin de fournir des services de sage-femme aux femmes de cette région. (R. Wood, M. Santschi, A. Falk et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} BLADY, M. MCFADYEN, M^{mes} BRICK et DRIEDGER ainsi que M. JHA font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi le 8 mai 2009 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 28 le vendredi 8 avril 2009, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke